

Image not found or type unknown



locataire perte clés

Par **walidchoukri79**, le 11/04/2024 à 23:15

Bonjour,

En tant que locataire, je me suis fait volé les clés de mon appartement,

comment me faire prétendre au remboursement, et comment déclarer au bailleur sans pénalités?

Cordialement

Par **Visiteur**, le 11/04/2024 à 23:18

Bonjour,

Avez-vous une assurance perte/vol des clés ? Sinon, c'est à votre charge.

Par **walidchoukri79**, le 11/04/2024 à 23:20

Bonjour,

Merci pour ce retour,

oui j'ai une assurance,

Comment faire pour que se soit pas à mes frais svp

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le 12/04/2024 à 07:53

Hello !

Le remplacement des clés (volées ou perdues ?), voire celui de la serrure à l'identique, ne peut vous être "remboursé" que par votre assurance si elle couvre bien ce cas.

Votre bailleur n'est pas concerné. Sauf si vous devez passer par lui du fait d'une reproduction de clés protégées par une éventuelle "carte de propriétaire" qu'il détiendrait. En tout cas le remplacement des clés n'est pas à sa charge.

PS : les clés vous ont-elles été volées dans des circonstances permettant éventuellement au voleur de savoir quel appartement elles ouvrent ?

A+

Par **Visiteur**, le **12/04/2024** à **09:26**

Puisque vous avez une assurance, vous pouvez déclarer un sinistre à l'assureur, selon les formes qu'il préconise (téléphone, mail, site internet, courrier postal, etc).

N'oubliez pas de lui transmettre aussi une copie de la plainte pour vol.

Par **Pierrepaulejean**, le **12/04/2024** à **12:14**

bonjour

il faut déposer plainte pour ce vol, le déclarer à votre assurance

ensuite vous demandez à votre assurance si le remplacement des barilletts est pris en charge par votre assurance ou si vous pouvez passer par une entreprise agréée par eu

parfois cette assurance est aussi comprise avec votre contrat de CB

en aucun cas le remplacement des serrures ou barilletts n'est à la charge du bailleur